



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Lundi 27 juillet 1959

à 14 h. 55

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 5 de l'ordre du jour:	
Développement économique des pays sous-développés (suite)	163
Point 2 de l'ordre du jour:	
Situation économique mondiale (<i>fin</i>):	
a) Etude de la situation économique dans le monde;	
c) Demandes de l'Assemblée générale concernant la coopération internationale dans le domaine écono- mique (<i>reprise des débats de la 1073^e séance et fin</i>)	
Rapport du Comité économique	171

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Brésil, Canada, Ghana, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Pérou, Philippines, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/3249, E/3258 et Add.1 et 2, E/3259, E/3267 et Add.1, E/3272, E/3273; E/L.839, E/L840) (*suite*)

1. M^{lle} KAHN (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les débats sur le développement économique des pays sous-développés ont été facilités par ceux qui ont déjà été consacrés à d'autres points de l'ordre du jour du Conseil. Au cours de la discussion sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base au Comité économique, les représentants des pays sous-développés ont indiqué que leurs gouvernements avaient dû réduire leurs programmes économiques et sociaux à cause de l'évolution défavorable des termes de l'échange. Lors

de l'examen de la situation sociale dans le monde, le représentant du Venezuela a évoqué les mesures prises par son gouvernement pour empêcher l'exploitation abusive des ressources naturelles du pays par les sociétés étrangères (1080^e séance). Pendant le débat consacré au rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial, le Directeur général du Fonds a montré qu'il faudrait accroître les investissements dans des proportions très considérables au cours des dix prochaines années et il a souligné que sur les 135 milliards de dollars nécessaires, 75 milliards au moins devraient être des capitaux d'origine nationale, l'appoint provenant de sources extérieures (1081^e séance).

2. La Fédération syndicale mondiale (FSM), qui compte un grand nombre de membres dans les pays sous-développés, se préoccupe depuis longtemps de la nécessité de mettre en valeur et d'exploiter les ressources naturelles de ces pays dans l'intérêt de leur population. Pour cela, il faut que ces pays aient accès aux marchés et puissent créer des industries de transformation pour se procurer les sommes nécessaires à leur industrialisation et à la diversification de leur économie. Or, le Secrétaire général a fait observer, à diverses reprises, que les fluctuations des cours des produits de base ont souvent annulé les effets de l'apport de capitaux étrangers. La FSM pense, elle aussi, que comme l'a souligné le Secrétaire général à la 1068^e séance, nombreux sont, dans les pays sous-développés, ceux qui ressentent la nécessité d'une nouvelle échappée sur la voie du développement économique, et elle estime que le Secrétaire général a eu tout à fait raison de dire, au cours de la même séance, que le moment était venu de revoir la décision qui a fait surbordonner le développement de l'aide aux pays sous-développés à un désarmement organisé et contrôlé internationalement. Il est évident que la décision prise par le Conseil en 1953 [résolution 482 A II (XVI)] a aujourd'hui perdu l'utilité qu'elle pouvait avoir à l'époque. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, les pays sous-développés ont subi les conséquences des spéculations sur les produits de base et de la récession dans les pays industriels de l'Ouest.

3. Le besoin le plus urgent reste la création d'un fonds international général de développement du genre de celui qui était envisagé dans la première proposition des experts relative à un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED)¹. Le Fonds spécial qui a été créé à la place du SUNFED permettra à l'Organisation des Nations Unies d'étendre un grand nombre de ses activités dans le domaine du

¹ Voir le *Rapport sur un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique* (publication des Nations Unies, n° de vente: 1953.II.B.1).

développement, mais il ne répondra pas entièrement à ce besoin. Les questions de principe soulevées à propos de la création du SUNFED étaient bien loin de ne porter que sur l'ampleur des ressources du futur fonds, qui auraient été minimales au regard des programmes existants d'aide bilatérale et multilatérale. Grâce au SUNFED, on aurait pu faire appel, pour le financement des projets qui ne sont pas directement rentables, à des ressources de caractère international, en tenant compte uniquement de l'utilité des projets et sans qu'il soit question d'engagements politiques d'aucune sorte. A son quatrième congrès, en octobre 1957, la FSM a adopté une résolution pour appuyer les pays devenus indépendants depuis peu qui souhaitent recevoir une aide économique non subordonnée à des conditions politiques de la part de tous les pays très industrialisés, capitalistes et socialistes, et commercer avec tous les pays sans distinction.

4. Les renseignements transmis par les pays sous-développés en exécution de la résolution 1316 (XIII) de l'Assemblée générale (voir E/3258 et Add. 1 et 2) indiquent que la plupart d'entre eux donnent une priorité élevée à la planification économique. Devant de nombreux organes et dans maints documents de l'Organisation des Nations Unies, ces pays ont souvent exposé qu'ils devaient pouvoir compter sur des marchés mondiaux stables et libres et sur des contrats à long terme, sur l'extension des échanges internationaux qui leur permettrait de se procurer des fonds pour leurs programmes de développement, sur une exploitation en commun des ressources nationales dans l'intérêt national, sur une assistance économique directe sous forme de prêts à long terme et à faible intérêt, de caractère public et de préférence international, et sur des investissements privés étrangers auxquels les législations nationales seraient applicables et qui seraient avantageux tant pour les pays intéressés que pour les investisseurs.

5. Or, les faits montrent que les pays sous-développés sont loin d'avoir obtenu satisfaction. Les rapports des commissions économiques régionales citent d'innombrables exemples des problèmes qui se posent aux pays sous-développés. La FSM se félicite de la décision qu'a prise la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de tenir en 1961 la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie (E/3214, paragraphes 273 et 274), et elle estime que la convocation d'une conférence analogue en Afrique, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique présenterait le même intérêt.

6. A cet égard, il est regrettable que l'aperçu analytique des moyens suggérés pour accélérer l'expansion économique dans les pays sous développés grâce à une action internationale (E/3259) reflète la tendance persistante à considérer certains aspects du développement en les isolant de la planification et de l'intégration économiques. Les débats du Conseil sur la situation sociale dans le monde ont prouvé une fois de plus qu'à élaborer des programmes économiques dans l'abstrait, sans évaluer constamment leurs répercussions générales sur le plan social, on risque d'abaisser les niveaux de vie au lieu de les élever.

7. La FSM partage les craintes qu'un certain nombre de représentants ont exprimées au cours des débats sur la situation économique mondiale, touchant les conséquences défavorables que des institutions telles que le Marché commun européen pourraient avoir sur le développement économique des pays qui commercent actuellement avec les pays du Marché commun. Elle craint aussi que le Marché commun ne perpétue la dépendance économique des territoires non métropolitains qui y sont associés.

8. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) rappelle que, au cours des années, le Conseil et d'autres organes et institutions des Nations Unies se sont employés à trouver, pour accélérer le développement économique, des moyens qui soient acceptables pour les pays sous-développés comme pour les pays développés. Grâce à leur action, tout un ensemble de rouages ont été créés et le Conseil peut être extrêmement satisfait des résultats enregistrés, qui ont été des plus importants et, dans nombre de cas, spectaculaires.

9. Outre l'appui qu'elle donne aux programmes ordinaires d'assistance technique et aux programmes des Nations Unies alimentés par des contributions volontaires, la Nouvelle-Zélande verse au Programme élargi d'assistance technique une contribution par habitant qui est une des plus élevées. Ces contributions s'ajoutent à l'aide de caractère bilatéral que fournit la Nouvelle-Zélande par l'intermédiaire du plan de Colombo, auquel elle a versé l'équivalent de plus de 23 millions de dollars depuis 1950.

10. Il est intéressant de noter que les capitaux fournis par la Nouvelle-Zélande au titre du plan de Colombo sont allés surtout au secteur public de l'économie des pays bénéficiaires et que cette assistance financière a pris la forme de dons directs en monnaies convertibles provenant de la vente à l'étranger des produits primaires néo-zélandais. L'expérience qu'elle a acquise avec le plan de Colombo a convaincu la Nouvelle-Zélande qu'il est bon d'intégrer l'aide financière et l'assistance technique. C'est ainsi que la Nouvelle-Zélande finance la construction d'une école d'agriculture rattachée à l'Université de Malaisie et fournit le personnel de cet établissement. Des spécialistes néo-zélandais participeront étroitement à l'exécution de ce projet, du début à la fin, et la Nouvelle-Zélande envisage une longue collaboration avec la Fédération de Malaisie en matière d'agronomie. M. Shanahan pense que, au fur et à mesure que les programmes du Fonds spécial prendront plus d'ampleur, il faudra tenir compte de la nécessité d'établir un tel lien entre les deux formes d'assistance, parce qu'il procure des avantages immédiats et à long terme, tant au donateur qu'aux pays bénéficiaires.

11. Bien que les contributions versées au Fonds spécial n'aient pas encore atteint le volume envisagé, il est réconfortant de penser que, du moins, le Fonds a été mis sur pied. M. Shanahan est persuadé que le premier rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3270) et l'exposé du Directeur général (1081^e séance) convaincront les gouvernements du rôle précieux que le Fonds pourra jouer s'il dispose de ressources suffisantes, pour venir en aide aux pays en voie de déve-

loppement, notamment aux membres les plus récents de la communauté internationale, pour lesquels les problèmes du développement se posent avec une acuité particulière.

12. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international et d'autres organismes financiers internationaux continuent de faire œuvre très utile en contribuant à accroître les disponibilités monétaires des pays commerçants du monde et, par là, à maintenir les échanges internationaux à un niveau élevé.

13. La délégation néo-zélandaise espère qu'en se pré-occupant, comme elles le feront certainement, des conséquences que les fluctuations du marché des produits de base ont pour les pays sous-développés — question qui a été examinée de façon assez détaillée dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1958* (E/3244) — les autorités responsables, y compris les Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), aideront les pays en voie de développement à faire face à leurs problèmes économiques. Le représentant du Chili a développé cette question avec beaucoup d'autorité à la 1085^e séance.

14. M. Shanahan tient à manifester quelque inquiétude à propos de l'une des méthodes de coopération internationale suggérées dans les documents dont le Conseil est saisi. L'écoulement systématique des excédents de produits primaires porte parfois gravement atteinte à la situation commerciale de pays qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente de produits de base. Le commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande a subi un grave préjudice du fait de l'écoulement de certains excédents. Sans méconnaître les avantages que l'utilisation des excédents aux fins d'assistance peut présenter dans certaines circonstances bien déterminées, la délégation néo-zélandaise croit que, en pareil cas, une aide, sous la forme de subventions directes, permettrait de mieux résoudre les problèmes fondamentaux du développement. Les devises que les pays bénéficiaires obtiendraient de cette manière leur permettraient d'accorder aux diverses activités de développement le rang de priorité qu'ils jugeraient bon. Le préjudice que l'écoulement des excédents porte au commerce de pays qui s'efforcent eux-mêmes d'aider les pays sous-développés est une conséquence très fâcheuse de l'assistance internationale.

15. Dans son intervention à la 1085^e séance, le représentant de la France, citant le cas du Sénégal qu'il connaît personnellement, a montré les effets néfastes que la chute des prix des produits primaires a eus sur les programmes de développement. Lorsqu'on analyse la situation économique mondiale, on constate que le problème est commun à de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. Les difficultés que l'on éprouve à assurer une augmentation satisfaisante du revenu réel par habitant sont encore aggravées par l'accroissement démographique.

16. Les divers programmes d'assistance technique ont un rôle spécial à jouer dans l'octroi d'une assistance supplémentaire, au titre de programmes bilatéraux et multilatéraux qui permettront aux pays d'être mieux armés sur le plan technique et administratif. L'expansion

vigoureuse et bien organisée du commerce international et l'octroi de fonds pour le développement, remboursables selon des modalités assez souples, présentent aussi, pour tous les pays sous-développés, une importance particulière. A cet égard, la délégation néo-zélandaise a noté avec intérêt ce que le représentant des Etats-Unis a dit à la 1085^e séance touchant le projet de création d'une association internationale pour le développement, qui retient actuellement l'attention du Gouvernement des Etats-Unis et d'autres gouvernements. Cependant, M. Shanahan tient à faire observer que, même si des capitaux supplémentaires pouvaient ainsi être mis à la disposition des pays sous-développés, les perspectives à long terme de ces pays seraient encore meilleures s'ils pouvaient s'attendre à ce que, grâce à l'assouplissement du protectionnisme agricole et industriel et à l'essor continu de l'économie des pays industriels, les échanges internationaux deviennent à la fois plus libres et plus intenses.

17. M. PATTEET (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'après les débats qui ont eu lieu non seulement au Conseil, mais aussi dans d'autres organismes internationaux, intergouvernementaux ou privés, ainsi que dans les parlements et les organisations nationales, la nécessité de développer l'économie des pays sous-développés est reconnue par tous. En dépit des efforts considérables de l'Organisation des Nations Unies et des divers pays, le problème n'a été que très partiellement résolu. Tout comme les pays industrialisés se sont rendu compte au XIX^e siècle que la seule conséquence possible de l'existence d'une classe appauvrie était une explosion révolutionnaire, le monde entier doit reconnaître aujourd'hui que, quelles que soient les raisons qui expliquent la pauvreté des pays sous-développés, la situation deviendra explosive si l'écart qui va grandissant entre les pays avancés et les pays sous-développés n'est pas comblé.

18. Avec ou sans l'aide des pays industriels, il est certain que les pays sous-développés connaîtront une phase de développement au cours des cinquante prochaines années. Toutefois, sans aide extérieure, il est fort peu probable que ce développement puisse avoir lieu dans le cadre d'institutions démocratiques. Si l'on veut que le développement économique aille de pair avec le respect de certaines des valeurs qui sont à la base de la civilisation, il ne faut pas qu'il s'effectue dans un climat d'indifférence, voire d'opposition; il doit résulter d'une volonté de coopération entre les régions les plus développées du monde et celles qui le sont moins. Que la nécessité d'une telle coopération soit suffisamment comprise n'est pas absolument certain.

19. On a dit qu'il s'agissait de faire passer de 5 à 15 % la part du revenu national des pays sous-développés qui est consacrée à l'investissement. Les pays intéressés peuvent faire beaucoup pour améliorer eux-mêmes leur situation. Ils doivent redoubler d'efforts dans l'élaboration et l'exécution des programmes de développement. Ils doivent être prêts à puiser aux sources nationales de capitaux pour assurer le financement des projets de développement, à réduire les inégalités trop criantes

de revenus, à effectuer la réforme agraire et à mettre en place une infrastructure économique et sociale suffisante; ils doivent veiller à éviter certaines des erreurs commises dans les investissements et dans l'exploitation des ressources telles qu'il s'en est produit dans certains pays d'Amérique latine pendant que ceux-ci étaient sous un régime de dictature.

20. Toutefois, même si toutes ces conditions sont réunies, un gros apport de capitaux extérieurs demeure indispensable. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) était très favorable à la création du SUNFED, qui, malheureusement, n'a pas eu l'appui des pays riches. Les versements au Fonds spécial, qui a été créé à la place du SUNFED, n'ont atteint jusqu'ici que la moitié environ du montant prévu; c'est là une constatation qui ne parle guère en faveur de l'attitude adoptée par les gouvernements. La CISL espère que le Fonds spécial recevra un appui de plus en plus considérable et qu'il servira un jour au financement de grands projets de développement.

21. Il faut, certes, se féliciter de la décision qui a été prise d'accroître les ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/3198/Add.1), mais il y a peu de chances que celle-ci puisse contribuer comme il le faudrait au développement économique des pays sous-développés, vu les taux d'intérêt relativement élevés qu'elle pratique et attendu que la plupart des sommes qu'elle prête doivent être remboursées en dollars. A ce propos, une association internationale pour le développement, constituée selon les grandes lignes que le Président Eisenhower a indiquées à Seattle, en novembre 1958, lors de la réunion du comité consultatif du plan de Colombo, pourrait, si ce projet était mis à exécution dans de bonnes conditions, être une source complémentaire fort utile de capitaux.

22. La CISL persiste à croire qu'il est préférable que l'aide financière soit fournie par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, mais elle ne nie pas que les capitaux privés étrangers ont un rôle à jouer. L'étude du Secrétariat intitulée *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958* (E/3249) montre que ce courant s'est beaucoup intensifié ces dernières années; mais il ne faut pas oublier, cependant, que la moitié seulement de ces capitaux sont dirigés vers les pays sous-développés. L'Europe occidentale est devenue un exportateur stable de capitaux, et il faut espérer que l'évolution dans ce sens se poursuivra et contribuera à l'expansion des investissements dans les pays sous-développés. Toutefois, il ressort de l'étude que ce sont avant tout les pays industriels et les pays en plein essor, dotés d'un secteur industriel important, qui attirent les capitaux privés étrangers, alors que les pays dont le revenu est faible, qui n'ont ni des ressources naturelles suffisantes ni les marchés intérieurs nécessaires pour faire vivre de grandes industries, continuent à ne recevoir que très peu de capitaux privés. La nécessité d'investissements publics multilatéraux et bilatéraux, ainsi que d'une aide financière de grande envergure, se fait donc sentir de façon pressante. Bien que le montant total des fonds publics

fournis aux pays sous-développés ait augmenté de façon satisfaisante, il est encore loin d'atteindre le chiffre voulu pour que le développement économique soit rapide.

23. La conférence économique mondiale des syndicats libres, qui a eu lieu en mars 1959, a estimé qu'un pour cent du revenu national des pays riches est le minimum indispensable que doit atteindre la contribution de ces Etats au développement économique des pays sous-développés. Cela représenterait 5 milliards de dollars par an, soit environ 50% de plus que le montant actuellement fourni par des sources publiques, nationales ou internationales. Si l'on considère tout ce qui est en jeu, on ne saurait dire que le prix à payer est trop élevé.

24. M. de GAAY FORTMAN (Pays-Bas) voudrait souligner que si le but immédiat que vise le développement économique des pays sous-développés est d'assurer aux populations un niveau de vie acceptable, le sens profond des efforts tentés pour accélérer l'expansion économique est de permettre aux hommes et aux femmes de ces pays de connaître un épanouissement normal et d'assumer leurs responsabilités sur le plan du travail, de la famille, de la vie culturelle et spirituelle et de la vie civique. L'orateur constate avec satisfaction que le représentant de la France a exprimé la même opinion dans la déclaration qu'il a faite à la 1085^e séance.

25. Ce postulat admis, il apparaît à l'évidence que le développement économique doit être étroitement lié au progrès technique, social et politique. Si le développement économique ne s'accompagne pas de l'épanouissement des forces spirituelles, il ne peut que conduire à l'impasse du matérialisme.

26. Le Conseil a tout à fait raison d'examiner séparément la question du développement social, mais on doit néanmoins faire observer que les facteurs sociaux ont souvent des conséquences économiques directes. Les conditions de travail et de vie, le logement, le niveau du revenu et la sécurité sociale influent directement sur la productivité du travail et, par conséquent, sur le développement économique. Quant au progrès technique, il a des répercussions à la fois économiques et sociales. Ainsi, les progrès de la science nucléaire, qui sont en train de révolutionner l'approvisionnement en énergie, exigent la création de nouveaux instruments de travail, l'adoption de mesures spéciales en vue de préserver la santé et la sécurité des travailleurs et obligent ceux-ci à apprendre de nouvelles techniques.

27. On peut également citer un autre exemple, celui de l'urbanisation. Dans bien des cas, il existe sur le plan social des raisons impérieuses d'implanter des industries dans les campagnes. Le Mexique et l'Inde ont fait des efforts louables dans ce sens. Les pays développés ont appris à leurs dépens que l'urbanisation entraîne bien souvent le déracinement de masses de travailleurs qui quittent le village pour la ville et que la concentration de très importantes unités de production en un seul endroit a de graves inconvénients du point de vue de l'efficacité et des rapports humains. La tendance est aujourd'hui à la décentralisation de l'industrie dans les

pays développés, et il faut espérer que les pays qui en sont encore au premier stade de leur développement économique essayeront d'éviter les dangers de l'urbanisation et de la concentration industrielle.

28. Les conditions politiques sont d'une importance capitale pour le développement économique. Il n'est pas d'expansion rapide possible sans un cadre adéquat d'institutions politiques. C'est au gouvernement et au peuple de chaque pays qu'il appartient de décider librement des institutions politiques les plus propres à stimuler une croissance économique rapide.

29. Pour encourageants que soient les progrès enregistrés au cours des dix dernières années par les organisations qui relèvent des Nations Unies, le Gouvernement des Pays-Bas partage l'inquiétude générale en constatant que ces progrès n'ont pas été à la mesure des besoins, ni proportionnés à la gravité de la situation. Il comprend les arguments que font valoir les tenants d'un développement plus progressif, mais, vu l'ampleur des besoins et la conviction si forte dans les pays sous-développés que l'on ne doit pas considérer la situation actuelle comme normale, il persiste à penser qu'une rapide expansion des diverses formes d'assistance est une des exigences de la politique contemporaine.

30. Le Gouvernement des Pays-Bas appuie donc énergiquement toute mesure allant dans ce sens. Le Parlement néerlandais a approuvé récemment un texte législatif concernant l'augmentation du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Les Pays-Bas ont travaillé avec une ferme conviction à la création du Fonds spécial. Ils s'intéressent beaucoup aujourd'hui au projet de création d'une association internationale pour le développement destinée à faciliter, au moyen de prêts à faible intérêt, le développement de l'infrastructure sociale et économique des pays peu développés. De la sorte sera réalisée la partie du projet de création du SUNFED relative aux prêts. Si l'on veut que cette nouvelle initiative marque une date importante dans l'histoire de l'aide internationale, il faudra que soient remplies certaines conditions analogues à celles que le Gouvernement néerlandais jugeait nécessaires dans le cas du SUNFED: la composition de cette association devrait être semblable à celle de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et les pays contributeurs et les pays bénéficiaires devraient être sur un pied d'égalité.

31. Or, une association internationale pour le développement qui relèverait de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, comme c'est le cas de la Société financière internationale, ne serait pas en mesure de satisfaire à ces conditions. Le statut de la Banque et le nombre limité de ses membres poseraient des problèmes que l'on doit éviter. Il vaudrait mieux examiner la possibilité de mettre sur pied un organisme mixte qui serait associé à la fois à la Banque et à l'Organisation des Nations Unies. Une formule de ce genre permettrait de respecter les principes fondamentaux que M. de Gaay Fortman vient de mentionner et, en même temps, inspirerait suffisamment confiance pour être acceptée par les principaux pays contributeurs.

32. Lorsqu'il a ouvert, devant le Conseil, le débat sur la situation économique mondiale (1068^e séance), le Secrétaire général a demandé si l'on ne devrait pas revenir sur la décision de subordonner l'expansion de l'aide aux pays sous-développés à un désarmement internationalement organisé et contrôlé. Le Gouvernement des Pays-Bas a exprimé à maintes reprises l'avis que l'on faisait erreur en établissant un rapport de cette nature, car le désarmement et le développement économique des pays sous-développés sont des problèmes d'égale importance. Quoi qu'il en soit, l'expansion progressive de l'aide économique accordée ces dernières années a tendu à dissocier les deux questions, et le Gouvernement des Pays-Bas s'en félicite.

33. M. FARUQI (Pakistan) déclare que l'action destinée à accélérer le développement économique des pays sous-développés s'impose pour des raisons tant économiques qu'humanitaires. Une grande partie de la demande de produits des pays industrialisés émane des pays sous-développés et ces derniers comptent sur l'aide des pays industrialisés pour faire face à leurs besoins d'équipement. Pour leur part, les pays sous-développés comme le Pakistan se rendent compte que le développement exige des sacrifices et qu'ils doivent éviter des erreurs coûteuses tant dans l'élaboration que dans l'exécution des programmes de développement.

34. L'étude intitulée *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958* (E/3249), donne certains renseignements encourageants sur les mouvements de capitaux vers les pays sous-développés à faibles revenus et montre que les pays d'Europe occidentale développent leurs activités de bailleurs de fonds. Toutefois, les investissements privés étrangers sont encore inégalement répartis entre les pays. Certains pays demeurent incapables d'attirer les capitaux privés. Les pays peu développés cherchent à stimuler les investissements étrangers par l'octroi de garanties concernant les droits de propriété et par des mesures fiscales. En même temps, ces pays sont naturellement désireux d'attirer les investissements capables d'apporter la contribution la plus importante à leur développement économique. De leur côté, les pays exportateurs de capitaux se préoccupaient surtout, récemment encore, d'éviter la double imposition, mais on prend maintenant de nouvelles mesures pour encourager les investissements étrangers, notamment par la création de fonds destinés à garantir les investissements privés contre les risques politiques et les difficultés éventuelles de transfert.

35. Quant à l'assistance internationale, les documents dont est saisi le Conseil montrent que le montant total de l'aide de caractère multilatéral ou bilatéral fournie aux pays peu développés a considérablement augmenté en 1957-1958, et que cet accroissement est dû au nombre plus élevé des prêts, plutôt qu'à l'augmentation des dons. Toutefois, les pays relativement développés reçoivent une aide plus importante par habitant que les pays peu développés.

36. Passant à l'examen de la situation dans son propre pays, M. Faruqi déclare que, au Pakistan, le nouveau régime a apporté une modification marquée de la poli-

tique économique et financière. Dans le passé, le développement économique était financé, dans une large mesure, par des moyens inflationnistes, et il en résultait de grandes difficultés pour les groupes à faibles revenus et à revenus moyens. Le gouvernement actuel est résolu à enrayer l'inflation, et il a adopté un programme efficace de contrôle des prix. On s'efforce résolument d'accroître la production et l'on accorde de plus grandes facilités pour l'importation de matières premières industrielles. Dans le budget de 1959/1960, on a prévu le financement du développement économique par des moyens entièrement non inflationnistes, bien que ce budget autorise à ce titre des dépenses plus importantes qu'au cours de tout exercice financier antérieur. On a pris de nouvelles mesures pour encourager les investissements étrangers: c'est ainsi que les investisseurs étrangers ne sont plus tenus de s'assurer la participation de capitaux locaux; des accords bilatéraux tendant à éviter la double imposition ont été conclus avec de nombreux pays, et le Pakistan a adopté diverses mesures d'exonération fiscale.

37. Enfin, le représentant du Pakistan exprime la reconnaissance de son pays pour l'assistance qu'il a reçue des organisations internationales, en particulier de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que des pays qui participent au plan de Colombo et des Etats-Unis d'Amérique. Il aurait été difficile, voire impossible, au Pakistan de maintenir son rythme actuel de développement économique sans l'aide des Etats-Unis. M. Faruqi espère que les délibérations du Conseil contribueront à mieux faire comprendre l'action des gouvernements qui fournissent aux pays sous-développés l'assistance économique et technique dont ils ont si grand besoin.

38. M. DUDLEY (Royaume-Uni) partage le point de vue des représentants qui ont souligné l'intérêt que présentent pour le Conseil les débats que cet organe consacre régulièrement au développement économique. Dans le présent cas, le représentant du Royaume-Uni a éprouvé la plus grande difficulté à trouver dans les documents soumis au Conseil quelque fil conducteur ou quelque idée directrice. Mais, s'il est une leçon qui se dégage de ces documents, c'est celle de la diversité, tant des faits que des points de vue sous lesquels le Conseil les aborde. Non seulement la structure économique n'est pas la même dans tous les pays sous-développés, mais le problème du sous-développement offre de nombreux aspects dans chaque pays. Certains aspects de ce problème exigent une aide internationale, d'autres appellent des mesures nationales, tandis que d'autres encore, tels que le climat et la situation géographique, ne peuvent être modifiés et demandent une adaptation plutôt qu'une action directe.

39. En un sens, le milieu économique international fait partie de ces circonstances sur lesquelles il est bien difficile d'agir. Le climat économique se modifie lentement, mais il se produit parfois des changements rapides et imprévisibles, et les tentatives qui ont été faites pour prévoir ces modifications n'ont pas été très fructueuses, comme l'a montré l'expérience du Royaume-Uni. Néanmoins, malgré les difficultés éprouvées à cet égard, la

plupart des pays ont rejeté à juste titre l'idée de l'autarcie, et le monde a compris à nouveau que la division internationale du travail est indispensable si l'on veut élever le niveau de vie.

40. A ce propos, le Secrétaire général a rappelé (1068^e séance) la responsabilité qui incombe aux grands pays industriels du fait des répercussions que leur comportement a sur la situation des autres pays, plus pauvres. Lorsque l'expansion s'arrête dans les pays industrialisés, le milieu international devient moins favorable au développement. Mais l'instabilité qui résulte d'un développement déséquilibré peut, elle aussi, troubler sérieusement le milieu économique international, comme l'ont montré les violentes fluctuations qui ont accompagné la guerre de Corée. Mais il est des distorsions de plus longue durée et, à certains égards, plus graves, comme celles qu'ont entraînées les restrictions à la demande des consommateurs dans certaines économies développées et planifiées, les dirigeants voulant forcer, dans des directions particulières, le rythme du développement industriel. A ce sujet, M. Dudley tient à répondre au représentant de la Pologne, qui a dit, à la 1086^e séance, que l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale offrent aux pays de production primaire un marché en voie d'expansion. En fait, comme l'indiquent les chiffres donnés dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1958* (E/3244), on restreint délibérément la consommation de produits importés et de matières premières destinées à la production de biens de consommation en Europe orientale, et les importations de produits tels que le café, les fèves de cacao et les agrumes sont nettement inférieures aux niveaux d'avant guerre (E/3244, tableau 49).

41. Dans le contexte de la conjoncture mondiale, la politique de chaque pays doit être déterminée par sa propre situation. Grâce à la souplesse qu'assure le développement et au nombre plus élevé de dispositifs de sécurité qu'ils possèdent, les pays développés peuvent employer, pour encourager le développement industriel, des mesures qui, dans un pays moins développé, pourraient facilement conduire à l'inflation. L'inflation, à son tour, peut étouffer rapidement le développement économique. C'est pourquoi il est indispensable d'établir, compte tenu des circonstances locales, une distinction entre les mesures qui sont souhaitables et celles qui seraient dangereuses.

42. Malgré la diversité des problèmes et des solutions, il y a un élément important qui est commun à tous les pays: c'est la demande pressante de capitaux, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. Le Gouvernement du Royaume-Uni est conscient de cette nécessité, et les sorties de capitaux publics et privés du Royaume-Uni destinés à l'investissement à l'étranger ne sont inférieures qu'à celles des Etats-Unis d'Amérique. Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement du Royaume-Uni, à lui seul, a accordé aux gouvernements de pays sous-développés des dons et des prêts atteignant au total 900 millions de dollars. Le Gouvernement du Royaume-Uni est convaincu aussi que les organisations internationales ont un rôle essentiel à jouer pour fournir aux pays des fonds publics; il est probable qu'une orga-

nisation de caractère multilatéral pour le développement sera créée, sous une forme ou une autre, dans le cadre des Nations Unies. D'autre part, l'investissement privé restera une source féconde de capitaux à long terme. A cet égard, l'étude du Secrétariat intitulée *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958* (E/3249), qui porte sur une période de trois ans, offre une base de discussion bien plus solide que les anciens rapports annuels, et il faut espérer qu'il sera possible de maintenir cette périodicité dans l'avenir.

43. Comme l'indique cette étude, le Royaume-Uni est un très important exportateur de capitaux privés, qu'il s'agisse de placements de portefeuille ou d'investissements directs, qui ont pris une importance croissante. Entre 1954 et 1958, le montant total des sorties de capitaux privés a atteint plus de 3 milliards de dollars, soit 1 % du produit national brut. Il est certain que plus de la moitié de ces capitaux sont allés aux pays sous-développés. On a fait observer que bien des régions développées restent incapables d'attirer des investissements privés européens ou américains. Cela ne signifie pas qu'elles n'aient pas effectivement accès aux sources de capitaux: les mouvements de fonds publics favorisent et continueront de favoriser ces régions.

44. Il est regrettable que certains des chiffres reproduits dans l'étude aient donné au représentant de l'Union soviétique une impression fautive quant au montant des revenus provenant des investissements du Royaume-Uni à l'étranger. Les chiffres de 374, 360 et 338 millions de livres indiqués pour le total des intérêts, bénéfices et dividendes transférés au Royaume-Uni en 1956, 1957 et 1958, respectivement (E/3249, partie II, section B) représentent des montants bruts. Les montants nets correspondants sont de l'ordre de 100 millions de livres par an. De même, il est sans intérêt de comparer le montant des revenus et celui des sorties de capitaux. Il est évident que les intérêts, bénéfices et dividendes proviennent de l'ensemble des investissements du Royaume-Uni dans les pays extra-européens, qui se sont accumulés au cours de plusieurs siècles.

45. A sa vingt-septième session, le Conseil a étudié l'aide que l'Organisation des Nations Unies peut apporter aux Etats Membres, par l'assistance technique et les travaux de recherche connexes, en ce qui concerne la découverte et la mise en valeur des ressources pétrolières. Certaines délégations ont jugé insuffisants les résultats obtenus dans ce domaine. Les industries extractives exigent des capitaux importants, et l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas de ressources abondantes. L'Organisation des Nations Unies peut, toutefois, mobiliser des moyens efficaces pour fournir une aide, notamment sous la forme d'assistance technique. Il serait utile aux gouvernements et au Secrétariat d'être informés de l'ampleur de la demande dans ce domaine et des ressources dont on dispose pour la satisfaire. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni s'est associée à d'autres délégations pour présenter un projet de résolution (E/L.841) qui traite du rôle que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pourraient jouer pour aider les Etats Membres à résoudre le problème des ressources pétrolières.

46. M. MICHALOWSKI (Pologne) précise que, à la 1086^e séance, il n'a nullement mentionné les exportations des pays sous-développés vers l'Europe orientale. Il a simplement signalé que l'évolution du marché offert à ces exportations dans les pays capitalistes ne peut guère aider les pays producteurs dans leur développement économique. Il est évidemment vrai que les pays de l'Europe orientale ont été obligés, dans le passé, de restreindre les importations de produits de demi-luxe en raison de la priorité attribuée à la reconstruction, mais ils sont maintenant en mesure d'accroître leurs importations; si certains pays capitalistes décidaient de supprimer les obstacles artificiels au commerce dressés pour des raisons d'ordre politique, l'action concertée de tous les pays développés pourrait contribuer utilement au développement économique des pays de production primaire.

47. M. TEMBOURY (Espagne) constate que de nombreuses questions concernant la collaboration économique et surtout financière donnent encore lieu à débat. Néanmoins, il est généralement admis que si les pays riches ne peuvent être tenus pour responsables de la situation des régions peu développées, du moins ne faut-il pas tolérer que l'opulence et la misère coexistent.

48. Les organes des Nations Unies ont déjà adopté maintes résolutions, citées dans le recueil établi par le Secrétaire général (E/3202), touchant les principes et les moyens de la coopération internationale en vue du développement économique des pays les moins favorisés. Si l'on a un peu avancé dans cette voie, il reste encore beaucoup à faire. M. Temboursy rappelle à cet égard la résolution 824 (IX) de l'Assemblée générale, qui exprime la théorie d'un financement privé orthodoxe: c'est à chaque pays d'examiner s'il a donné suite aux recommandations figurant dans cette résolution. Les pays sous-développés doivent se demander si leur politique leur législation et leurs pratiques administratives créent une atmosphère propice aux investissements étrangers, s'ils n'imposent pas les capitaux étrangers de manière discriminatoire ou trop lourde, s'ils facilitent l'importation des biens d'équipement nécessaires à de nouveaux investissements et s'ils permettent aux investisseurs étrangers d'exporter leurs bénéfices et de rapatrier leur capital. De leur côté, les pays développés doivent se demander si leur politique, leur législation et leurs pratiques administratives ont pour effet d'orienter le courant des capitaux privés vers les pays qui ont besoin de capitaux étrangers, s'ils essaient de convaincre les investisseurs des avantages qu'il y a à aider d'autres pays et s'ils n'adoptent pas des mesures fiscales qui tendent à rendre difficile la sortie des capitaux privés.

49. La délégation espagnole pense, elle aussi, que, pour les programmes d'équipement qui n'attirent pas les investisseurs privés, il faut avoir recours aux fonds publics. Mais on ne peut guère espérer que le volume du financement public parviendra jamais à rendre inutile le financement privé. En définitive, le financement public trouve un appui dans le capital privé, auquel il faudra toujours recourir en dernier ressort.

D'où la nécessité d'encourager les investisseurs étrangers par une politique appropriée.

50. Telle est la ligne de conduite suivie par l'Espagne, qui a dû, dans l'isolement le plus grand, s'attaquer au problème de son développement économique. L'Espagne a réussi, à force de sacrifices, de travail et d'abnégation, à améliorer sa production agricole et minière et à créer de nouvelles industries, augmentant ainsi le pouvoir d'achat et relevant donc le niveau de vie du peuple espagnol. De récentes difficultés de balance des paiements ont obligé l'Espagne à recourir au financement international. A cet effet, le Gouvernement espagnol a adopté une série de mesures pénibles, mais nécessaires, concernant notamment la réglementation des investissements étrangers, qui a été modifiée en vue d'attirer le capital privé.

51. L'Espagne est très reconnaissante au Fonds monétaire international, à l'Organisation européenne de coopération économique, aux institutions et aux Etats qui lui ont donné les moyens de lancer le nouveau plan économique dont elle espère beaucoup. Elle fera, comme toujours, honneur aux obligations qu'elle a contractées et, comme elle l'a fait tout au long de son histoire, elle est disposée à participer, par tous les moyens en son pouvoir, à l'aide aux pays peu développés.

52. M. EGGERMANN (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du Président, constate que l'inégalité entre les revenus par habitant des pays développés et ceux des pays sous-développés a tendance à s'accroître depuis la guerre et que, malgré tous les progrès accomplis, il n'y a pas eu d'élévation du niveau de vie dans les pays les plus pauvres. Aucun des documents soumis au Conseil ne vient infirmer cette conclusion.

53. L'étude intitulée *Le courant international des capitaux privés, 1956-1958*, montre que davantage de capitaux ont été exportés par un plus grand nombre de pays. La moitié environ de ces capitaux se sont dirigés vers les pays à faible revenu. Il importe de noter que l'amélioration des dernières années est due au fait que l'Europe occidentale est devenue un fournisseur stable de capitaux. L'étude indique, cependant, qu'il ne faut pas se laisser aller à un excès d'optimisme et qu'il existe des pays qui demeurent dans l'impossibilité d'attirer des capitaux privés, même à des taux d'intérêt élevés. Tel est le cas des pays qui n'ont pas de ressources naturelles importantes ou de marché intérieur capable d'absorber une forte production: ce sont les mêmes pays où le rythme de la formation intérieure de capital n'arrive pas à suivre celui de l'accroissement démographique.

54. La Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) se rend compte que les investissements de capitaux privés ne constituent qu'un des moyens d'assistance économique aux pays sous-développés. Elle se félicite de l'accroissement de l'assistance gouvernementale de caractère multilatéral qui est fournie sous les auspices des Nations Unies, notamment par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, car cette forme d'assistance économique lui

paraît présenter beaucoup d'avantages par rapport à celle qui repose exclusivement sur des accords bilatéraux.

55. La CISC regrette que l'on ne puisse atteindre le chiffre de 100 millions de dollars prévu pour le Programme élargi d'assistance technique et pour le Fonds spécial et qu'il ait donc fallu réduire les programmes en conséquence.

56. L'aide étrangère que reçoivent actuellement les pays sous-développés ne suffit pas à leurs besoins, surtout au moment où leur économie subit le contre-coup des fluctuations de l'activité économique dans le monde. La CISC espère que les débats du Conseil encourageront tous les pays intéressés à prendre des mesures qui permettront d'élargir considérablement l'assistance économique internationale aux pays sous-développés.

57. En ce qui concerne les contributions gouvernementales, la CISC pense que le Secrétaire général a eu raison de demander (1068^e séance) si les Nations Unies ne devraient pas revoir la décision qui leur a fait subordonner le développement de l'aide aux pays sous-développés à un désarmement international. Elle juge que le développement économique des pays sous-développés est aussi important que le maintien de la paix internationale et que ces deux objectifs sont, en fait, intimement liés. Elle avait donc donné son appui enthousiaste à la proposition de création du SUNFED et elle pense que la situation exige l'établissement d'une agence pour le développement économique mondial, selon les principes avancés il y a quelques années. En attendant la création de cette institution, on pourrait réaliser d'autres projets, créer, par exemple, une association internationale pour le développement, qui relèverait de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

58. Quant aux investissements de capitaux privés dans les pays sous-développés, la CISC espère que le rapport demandé au Secrétaire général par l'Assemblée générale [résolution 1318 (XIII)] contiendra des indications sur les avantages qu'il y aurait à élaborer une convention internationale comme moyen de créer un courant régulier de capitaux privés, tout en sauvegardant les droits essentiels des pays sous-développés.

59. De l'avis de la CISC, le financement du développement économique est le plus important des problèmes économiques mondiaux. La question n'est pas insoluble, car la difficulté n'est pas tant de trouver les ressources nécessaires que décider d'intervenir quand la chose est possible.

60. M. BORIS (France) souligne que la délégation de la France a tenu à ce que sa principale intervention, au cours de ce débat, soit faite par un membre de la Communauté. M. Thiam, Ministre des finances, de l'économie et du plan de la Fédération du Mali, a exprimé le sentiment d'un pays récemment entré dans la Communauté et a nettement posé les problèmes des peuples africains, qu'il connaît d'expérience.

61. M. Boris tient à rappeler les récentes déclarations du Président de la République française. Elles mon-

trent que la France considère que le problème des pays sous-développés est le problème principal de l'époque actuelle et que tous les pays parvenus à un certain stade de développement ont une responsabilité commune dans sa solution.

62. Le représentant de la France voudrait enfin signaler que, après les changements intervenus dans les institutions françaises et dans le statut des pays sous-développés dont la France avait la charge, les chiffres concernant l'effort français en vue d'encourager le développement doivent être ventilés de façon différente. En 1958, la contribution des fonds publics métropolitains au développement des pays sous-développés s'est élevée à 745 millions de dollars. La France vient donc au deuxième rang, pour ce qui est du montant global de l'aide aux pays sous-développés, et même au premier si l'on considère l'effort accompli par habitant.

63. Le PRÉSIDENT déclare que le point 5 de l'ordre du jour sera renvoyé au Comité économique.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation économique mondiale (*fin*)

- a) Etude de la situation économique dans le monde
- c) Demandes de l'Assemblée générale concernant la coopération internationale dans le domaine économique (*reprise des débats de la 1073^e séance et fin*)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3292 et Corr. 1)

64. Le PRÉSIDENT met aux voix les projets de résolutions A et B qui figurent dans le rapport du Comité économique (E/3292).

A. MESURES A PRENDRE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN VUE DE FAVORISER L'ÉCHANGE INTERNATIONAL DE RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPÉRIENCE ACQUISE DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

A l'unanimité, le projet de résolution A est adopté.

B. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONCERNANT LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE.

A l'unanimité, le projet de résolution B est adopté.

La séance est levée à 17 h. 30